

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

Objet : **PARTICIPATION AU CAPITAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE MULTI MODAL – BFC MM**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – DELPERIE - MME DOITRAND-BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – FONTENAT – FRATTA – JOUSSEAU – LUGAND – MME MANIGAND – M. MONNET – SORET – TOURNIER-BILLON - VERNE

Membres associés présents : MME GONGUET – MM. MAITRE – MULLER – PIERROT

Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire

Conformément aux éléments transmis lors de notre assemblée générale du 22 mai 2023, la CCI de l'Ain a poursuivi l'analyse de la faisabilité de la prise de participation dans le capital de la SAS BFC MM, tout en étant associée à la réflexion stratégique menée par la CCI MDB sur l'intermodalité.

Ainsi, par courrier en date du 31 août dernier, le président de BFC Multi Modal a proposé une collaboration industrielle et financière à :

- ALLIANCE BFC ;
- Groupe ALAINÉ ;
- RHENUS PARTNERSHIP France,

qui doit compléter la participation au capital exprimée par la CCI de l'Ain et par la Société MGE, et ayant pour objet le développement des activités dans le transport fluvial sur le bassin de la Saône.

Un projet de protocole d'investissement a été transmis aux partenaires. Dans ce cadre, la société BFC Multi Modal procèdera à une augmentation de capital selon les conditions précisées dans ce Protocole d'investissement.

La souscription au capital porterait pour ces trois premières entités sur un total de **18 815** actions, au prix de 10,00 € par action, complété d'une prime d'émission de 16,00 €, soit, pour une souscription de 26,00 € par action un montant total de **489 190 €**.


Ces partenaires devaient revenir vers la société BFC MM à la fin du mois de septembre. A ce jour, Le Groupe ALAINE a retourné un accord sur le protocole d'investissement. La participation d'ALLIANCE BFC est passée en Conseil d'Administration le 19 octobre 2023, et celle de RHENUS PARTNERSHIP France a été examinée par le Conseil d'Investissement.

Préalablement à cette augmentation comportant une prime d'émission de 16,00 €, il sera procédé à une augmentation de capital au pair réservée à la CCI de l'Ain pour **12 200** actions nouvelles souscrites au prix global de **122 000 €**, et au GPMM pour 5 700 actions nouvelles pour 57 000 € (somme en compte courant depuis plusieurs années), suivie d'une augmentation de capital par la Société FINAIXY à raison de 15 625 actions nouvelles souscrites avec une prime d'émission de 6,00 €, soit 250 000 €.

Cette détention majoritaire de la CCI MDB n'aurait pas vocation à être maintenue, notamment dans le cas où les DSP, auxquelles la société BFC MM concourra, lui serait attribuées et où, en conséquence, les besoins de financement des investissements devraient être satisfaits en partie par des apports en fonds propres.

Par ailleurs, un projet de contrat de location-gérance de l'activité de commissionnaire de transport fluvial de BFC Multi Modal a été proposé à la société RHENUS PARTNERSHIP France.

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI MDB le 27 septembre 2023, lequel a émis un avis favorable, et pour information de leur Commission des Finances le 15 novembre 2023 afin de porter

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2023

**Objet : PARTICIPATION AU CAPITAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE MULTI
MODAL – BFC MM**

ce projet de collaboration industrielle et financière à l'assemblée générale de la CCI MDB du 29 novembre 2023.

Il est donc demandé à l'assemblée générale du 27 novembre 2023 :

- D'approuver la participation de 122 000,00 € au capital de la SAS BFC MM, par ailleurs inscrite au budget rectificatif pour l'exercice 2023 de notre Compagnie et pour laquelle la commission des finances du 9 octobre 2023 a émis un avis favorable ;
- De donner mandat à votre Président afin de finaliser cette participation au capital notamment en sollicitant l'approbation des services de Madame la Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire,

- **approuve la participation de 122 000,00 € au capital de la SAS BFC MM, par ailleurs inscrite au budget rectificatif pour l'exercice 2023 de la CCI de l'Ain et pour laquelle la Commission des finances du 9 octobre 2023 a émis un avis favorable,**
- **donne mandat au Président Fontenat pour finaliser cette participation au capital notamment en sollicitant l'approbation des services de Madame la Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	31
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

